



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIII

TOP / POJ / ODG / TDR

B1 a

FR

OL: EN

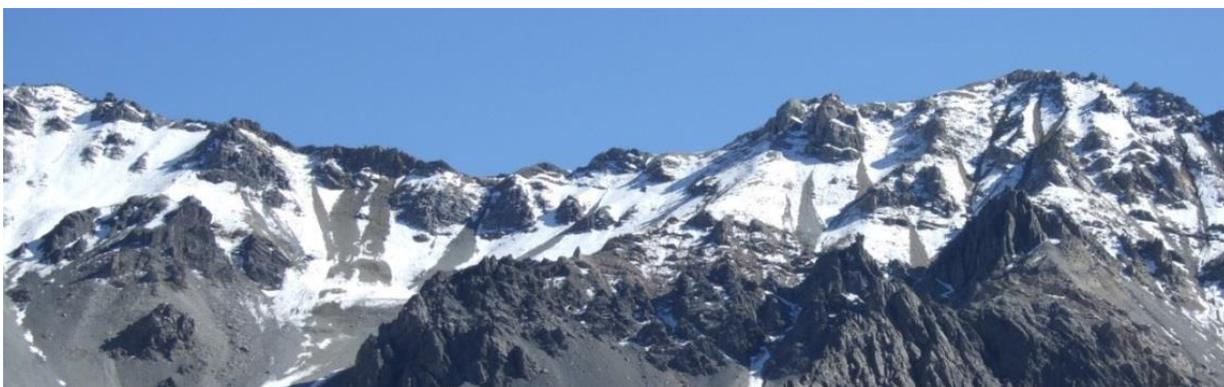
ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

6



28 octobre 2014

Rapport d'activité de la Plate-forme Energie pour la période 2013 - 2014



Référence: N285-0090

- A Rapport d'activité**
- B Propositions de décisions**
- C Annexes**

A Rapport d'activité

La XIIe Conférence alpine a établi la Plate-forme Energie pour relever le défi énergétique dans les Alpes.

La Plate-forme énergie a été établie par la XIIe Conférence alpine dans sa décision AC XII/ B4 / 4. Le mandat a été approuvé par le Comité permanent lors de sa 52^e réunion (décisions PC 52 / B5 / 1-2), la chargeant, notamment, d'établir un échange d'expériences sur la production d'énergie et la réduction de la consommation énergétique. Les États alpins ont fixé l'objectif de devenir une coalition de pays orientés vers le futur.

Dans la période 2013 – 2014, la présidence de la Plate-forme a été confiée à la Suisse. Ce rapport d'activités porte sur le premier mandat de la Plate-forme Energie et en illustre les activités au cours de cette période. En même temps, il jette les bases nécessaires pour la prise de décisions lors de la XIIIe Conférence alpine.

Le travail de la Plate-forme Energie a été entrepris dans le cadre des engagements internationaux et de l'Union européenne tels que les objectifs 20-20-20¹ et la Feuille de route sur l'énergie pour 2050 de la Commission Européenne. Elle répond à la fois aux engagements fondamentaux de la Convention alpine (cf. art. 2 Protocole Energie) et aux objectifs du Programme de travail pluriannuel (MAP 2011–2016).

La Plate-forme Energie de la Convention alpine a identifié trois principaux domaines qui relèvent de la vision globale d'« Alpes renouvelables » : l'utilisation de l'énergie, la production de l'énergie et les systèmes de transport et de stockage d'énergie. La Présidence de la Plate-forme a lancé la réflexion sur ces thèmes dans le cadre de trois ateliers conçus comme des « forums ouverts » où les conférenciers ont pu dialoguer avec un vaste public formé d'experts des ministères, de représentants des milieux scientifiques et des ONG. Le calendrier des trois ateliers a été le suivant (voir la section C pour les résumés des ateliers) :

Atelier 1 - Utilisation de l'énergie (axé sur les politiques de construction et de logement), 30 août 2013, Berne ;

Atelier 2 - Production de l'énergie (axé sur les conflits d'intérêt et l'acceptation sociale), 24 et 25 octobre 2013, Lucerne ;

Atelier 3 - Systèmes énergétiques (axé sur le stockage et le transport), 13 février 2014, Zurich.

Les résultats des ateliers ont été soumis à discussion lors de cinq réunions du groupe restreint de la Plate-forme Energie, formé par des experts des ministères et des observateurs de la Convention alpine.

La section A du présent rapport dresse le bilan des résultats des discussions de la Plate-forme. La section B présente des propositions de décisions pour la XIIIe Conférence alpine. La section C contient le rapport de base élaboré en collaboration avec un sous-traitant externe, et les brefs résumés des trois ateliers.

¹ Les objectifs "20-20-20" définissent les objectifs pour 2020: réduire de 20% l'émission de gaz à effet de serre de l'UE par rapport au niveau de 1990, atteindre 20% d'origine renouvelable dans la consommation énergétique totale de l'UE et améliorer de 20% l'efficacité énergétique dans l'UE.

A	Rapport d'activité.....	2
1	« Alpes renouvelables » - Faire des Alpes une région modèle en matière de durabilité énergétique.....	3
2	Préciser la vision d' « Alpes renouvelables ».....	3
2.1	Promouvoir des stratégies de consommation énergétique efficace, notamment dans le secteur du bâtiment.....	4
2.2	Développement des énergies renouvelables selon les principes de la durabilité.....	5
2.3	Echange régulier sur les stratégies locales et régionales en matière de gouvernance énergétique.....	7
2.4	Interface UE : Vers la définition d'un système énergétique européen « compatible avec les Alpes ».....	7
2.5	Transfert de savoir-faire et innovation : renforcer la transmission de connaissances sur les systèmes énergétiques durables dans les Alpes.....	9
3	Perspectives de la future coopération dans le domaine de l'énergie.....	10
B	Propositions de décisions.....	11

1 « Alpes renouvelables » - Faire des Alpes une région modèle en matière de durabilité énergétique

Deux années d'échanges intenses entre les régions et les États alpins ont mis en évidence la richesse des expériences réalisées dans les Alpes, les nombreuses bonnes pratiques et la diversité des ressources énergétiques endogènes.

Dans ce contexte et en prenant en compte les dispositions générales de la Convention alpine (art. 2, par. 2, lettre k de la convention cadre²), de son protocole énergie et du Programme de travail pluriannuel 2011–2016, la Plate-forme Energie a décidé de concrétiser **le concept d'« Alpes renouvelables »** (le thème de la Semaine alpine 2012 de Poschiavo) en tant que **vision** portant sur les points suivants:

- Consommation : promouvoir des stratégies de consommation énergétique efficaces, notamment dans le secteur du bâtiment (chapitre 2.1)
- Production : développer les énergies renouvelables selon les principes de durabilité (chapitre 2.2.)
- Gouvernance : poursuivre les échanges de stratégies locales et régionales en matière de gouvernance énergétique (chapitre 2.3)
- Interface UE : vers la définition d'un Système énergétique européen compatible avec les Alpes (chapitre 2.4)
- Transfert de savoir-faire et innovation : renforcer le transfert de connaissances sur les systèmes énergétiques durables dans les Alpes (chapitres 2.5).

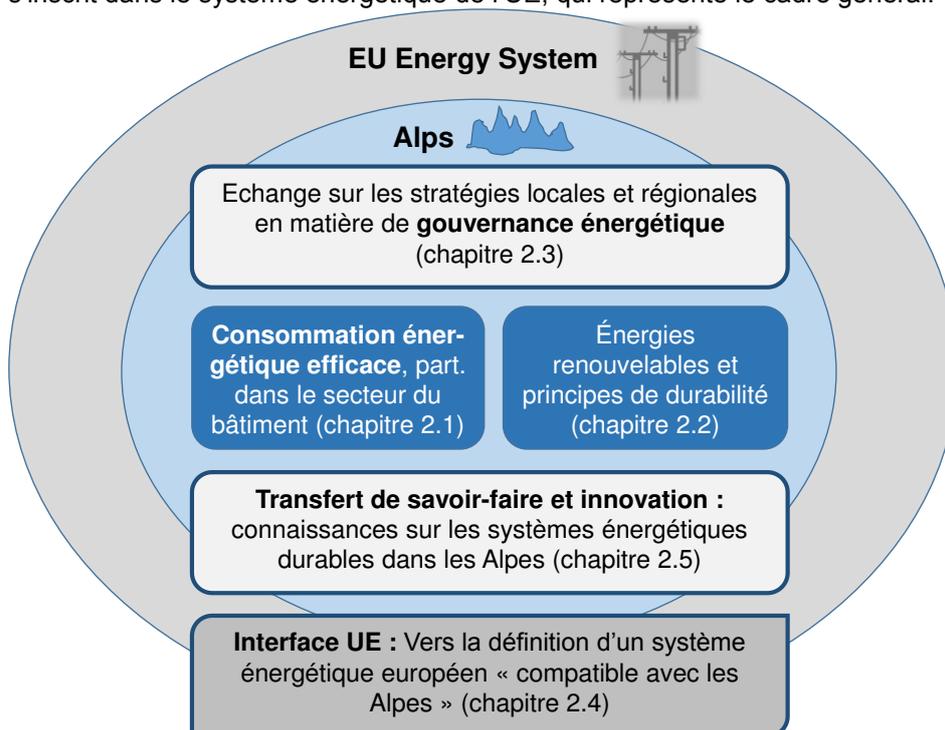
Lorsqu'il s'agit de contribuer à cette vision, chaque région doit s'appuyer sur ses propres forces et potentiels. Cette approche contribue non seulement à préserver l'environnement, mais peut également améliorer la qualité de vie et renforcer l'utilisation efficace des « ressources énergétiques alpines », en permettant aux régions alpines à la fois de s'affranchir des fluctuations des prix des combustibles fossiles (grâce à la réduction des importations) et de stimuler leur développement économique. En théorie, les Alpes devraient atteindre les objectifs européens en matière de climat et d'énergie avant les autres régions européennes grâce à la part importante de l'hydroélectricité.

2 Préciser la vision d' « Alpes renouvelables »

La vision d'« Alpes renouvelables » doit être mise en œuvre dans les domaines d'activité cités ci-dessus. Les interactions entre les différents domaines d'activité sont illustrées dans le schéma

² Art. 2 par. 2 l. k de la convention alpine cadre : en matière d' « énergie l'objectif est d'imposer une production, distribution et utilisation de l'énergie ménageant la nature et le paysage et compatible avec l'environnement, et d'encourager des mesures d'économie d'énergie ».

suivant, où l'utilisation efficace et la production d'énergie renouvelable dans les Alpes sont placées au centre ; les connaissances, l'innovation et la gouvernance sont des activités d'appui et l'ensemble s'inscrit dans le système énergétique de l'UE, qui représente le cadre général.



2.1 Promouvoir des stratégies de consommation énergétique efficace, notamment dans le secteur du bâtiment

Le premier atelier organisé par la Présidence de la Plate-forme a démontré que le bâtiment et le logement sont des secteurs clé en vue de l'amélioration de l'efficacité énergétique, sans réduire le confort et la qualité de vie des populations concernées. Améliorer les performances énergétiques des bâtiments permet non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et notre dépendance vis-à-vis de l'importation d'énergie, mais aussi - à plus long terme - de diminuer les dépenses des particuliers, des administrations publiques et des sociétés, avec des retombées positives indirectes (au niveau de la densification de l'habitat ou d'une plus grande cohérence entre les zones d'habitation et les infrastructures de transport). La Plate-forme Energie considère que les administrations publiques sont appelées à jouer un rôle clé (en servant de modèle pour les citoyens et les entreprises). En développant les stratégies énergétiques efficaces dans le secteur du bâtiment, les administrations publiques acquièrent un savoir-faire qu'elles peuvent ensuite déployer dans d'autres domaines d'activité, notamment la mobilité (avec un accent sur la mobilité électrique) et le tourisme.

- L'Union européenne a développé un cadre global concernant l'efficacité énergétique qui repose sur un objectif indicatif de 20% d'économies d'énergie d'ici à 2020 et qui est actuellement composé de la directive de l'UE sur l'efficacité énergétique, de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, de la réglementation fixant des standards énergétiques minimaux pour des produits et labels donnant des informations sur leur performance énergétique, des standards de performance CO2 pour les voitures et les camions, du financement par le biais des fonds structurels et d'investissement de l'UE, des fonds de recherche dédiés, notamment par le biais d'Horizon 2020,; des mesures pour mettre en place des compteurs intelligents comme le veut la directive sur le marché énergétique intérieur ainsi que du système d'échange d'émissions de l'UE.³

³ Voir la Communication de la Commission du 23.07.2014 "Energy Efficiency and its contribution to energy security and the

Traduire ce cadre de l'UE dans le contexte alpin implique notamment de concentrer les activités sur le secteur des bâtiments à faible consommation d'énergie, puisque le patrimoine immobilier de la région semble avoir le plus fort potentiel dans le domaine des économies d'énergie. Une attention particulière doit être donnée à l'isolation efficace (utilisant des matériaux de construction et d'isolation renouvelables, comme le bois), aux systèmes de chauffage (pompes à chaleur, systèmes de cogénération, etc.) et aux appareils électroménagers à basse consommation. Des stratégies visant les autres domaines importants (notamment l'efficacité énergétique dans la mobilité et le tourisme) seront développées par les autres Plates-formes de la Convention alpine (notamment, les Plates-formes Transports et Agriculture de montagne) et pourraient également bénéficier d'une approche intégrée à l'échelon de la future stratégie macro-régionale.

De nombreuses possibilités ont été discutées lors des rencontres et des ateliers de la Plate-forme Energie permettant de concrétiser les objectifs susmentionnés dans le secteur du bâtiment (par exemple, un Plan d'action pour 1000 immeubles publics à consommation d'énergie quasi nulle et le réaménagement de 300 hôtels dans les Alpes). Le meilleur moyen pour la Convention alpine de contribuer à faire des Alpes un modèle d'excellence dans le domaine des constructions durables est de décerner régulièrement un prix aux projets les plus conformes aux principes de la Convention alpine en matière de construction.

- La Conférence alpine accueille favorablement l'initiative de l'Allemagne, du Liechtenstein et de la Suisse de lancer le 3^{ème} Prix « Constructive Alps » en 2015 et demande à la prochaine présidence de la Convention alpine d'évaluer s'il pourrait devenir un prix de la Convention alpine attribué régulièrement.

2.2 Développement des énergies renouvelables selon les principes de la durabilité

Inspiré de la vision « Alpes Renouvelables », le développement futur des énergies durables dans les régions alpines doit prendre en compte notamment les conflits entre les intérêts de politique énergétique, la protection de la nature et l'utilisation du sol. L'atelier 2 de la Plate-forme Energie a porté sur cette question et a montré que les stratégies visant à traiter les conflits d'utilisation et de protection de la nature doivent être une priorité pour la Convention alpine, compte tenu de la prolifération des projets d'énergie renouvelable dans les régions alpines (cf. principes de durabilité).

- La Directive énergies renouvelables (2009/28/CE), qui vise 20% de l'énergie consommée en Europe produite à partir d'énergies renouvelables d'ici 2020, fait des énergies renouvelables une priorité absolue de toute politique énergétique.

Les régions alpines participeront également à l'atteinte des objectifs nationaux respectifs en matière d'énergie renouvelable conformément à la Directive de l'UE sur les énergies renouvelables ou aux objectifs à long terme de l'UE de décarbonisation à l'horizon 2050. Cela entraîne une augmentation des conflits potentiels entre les nouvelles énergies renouvelables d'une part, et les objectifs de protection du paysage et de la nature (par exemple, l'énergie éolienne vs la protection des oiseaux) de l'autre. Il est essentiel que le développement des énergies renouvelables soit orienté vers les sites à haut potentiel énergétique et à impacts environnementaux moindres et que la prise en compte des compromis au niveau social soit assurée. En ce qui concerne les conflits d'utilisation, la Plate-forme Energie a examiné des principes de durabilité qui pourraient être pertinents pour aborder les conflits mentionnés précédemment :

Production énergétique durable	Dimension sociale	Dimension économique (accent sur l'efficacité)	Dimension écologique (accent sur le paysage, sur les espèces et les émissions de CO2)
Principes généraux des sources d'énergie renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - Participation de la population locale (par le vote ou la participation à une coopérative dans le domaine de l'énergie) - Procédures de planification transparentes et efficaces (en cas de système par adjudication ou lors de l'aménagement du territoire au niveau régional) - "Paysages quotidiens" des populations alpines intégrées dans la procédure de planification (les sources d'énergie alternatives deviennent une nouvelle structure du paysage) - interventions et infrastructures limitées à des territoires bien définis (selon des critères adaptés à chaque région), par exemple à une certaine distance des zones d'habitation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport coût bénéfice favorable prenant en compte toutes les dimensions de la durabilité, c.-à-d. les revenus (redevance eau) et valeur ajoutée régionale, par exemple les nouveaux emplois compensent les impacts négatifs, la réduction des émissions justifie l'impact écologique, etc. - Les risques liés aux investissements dans les grandes infrastructures pour la production d'énergie à partir de sources renouvelables doivent être proportionnels aux opportunités au niveau alpin (installations de stockage ou services de distribution pour les métropoles autour des Alpes). 	<ul style="list-style-type: none"> - La survie d'espèces rares dont l'habitat principal se situe dans les Alpes (gypaète barbu, <i>salmo trutta</i>) ne doit pas être menacée par la construction de nouvelles infrastructures pour la production d'énergie alternative (barrages ou champs d'éoliennes) - Les paysages et les écosystèmes de grande valeur faiblement anthropisés doivent être préservés le plus possible, en tenant compte du statut de site protégé et des objectifs (parcs nationaux vs parcs naturels). - Les sources d'énergie renouvelable dans les structures de paysage dominantes sont développées en parallèle avec d'autres infrastructures d'intérêt public, en recherchant des synergies et en évitant la multiplication d'impacts négatifs (les cols alpins sont parfois des sites historiques et en même temps des couloirs de migration pour les oiseaux).

Tableau 1: principes de durabilité pour le développement des sources d'énergie renouvelables dans les Alpes.

Lors des ateliers et des réunions de la Plate-forme Energie, différentes idées ont été discutées pour la mise en œuvre des objectifs dans le domaine des énergies renouvelables (par exemple, des stations de ski intégralement approvisionnées en énergie renouvelable, des bâtiments publics des municipalités entièrement approvisionnés par des énergies renouvelables). Selon la vision commune, les conflits qui pourraient surgir en matière d'utilisation des sols doivent être gérés avec le soutien et le savoir-faire de la Convention alpine (Par exemple : Orientations pour les petites centrales hydroélectriques 2011)⁴.

- **La Conférence alpine approuve l'idée de rassembler des exemples de bonnes pratiques de projets énergétiques démontant comment les conflits d'utilisation du territoire et les**

⁴ Convention alpine. 2011. Signaux alpins, FOCUS 1: Lignes directrices communes pour l'utilisation de la petite hydroélectricité dans l'espace alpin http://www.alpconv.org/en/publications/alpine/Documents/SHP_common_guidelines_en.pdf

questions de protection de la nature peuvent être traités de manière à assurer leur durabilité ; demande à la future Présidence, avec le soutien du Secrétariat permanent, de développer des critères de sélection, de rassembler des bonnes pratiques et de présenter les résultats lors de la XIVe Conférence alpine, en se basant sur les contributions des parties contractantes et des observateurs.

Pour d'autres idées discutées dans ce domaine, voir le résumé de l'atelier dans la partie C.

2.3 Echange régulier sur les stratégies locales et régionales en matière de gouvernance énergétique

Le travail de la Plate-forme Energie (atelier 2) a mis en évidence l'importance de continuer à échanger sur des exemples innovants de « gouvernance énergétique », par exemple sous forme de territoires auto-suffisants en énergie ou d'autres initiatives.

La plate-forme Energie a identifié les stratégies suivantes pour une gouvernance énergétique réussie à l'échelon local et régional :

- **Promouvoir l'identification des populations concernées avec les stratégies énergétiques durables** en fixant des objectifs réalistes et attrayants (*par exemple, avantages pour l'utilisateur final, parts d'énergies renouvelables*) et en adoptant des approches participatives (*par exemple le développement de stratégies en matière d'énergie*)
- **Faire bénéficier les habitants des avantages économiques dans tous les pays** (*cf. concept de « centrales électriques communautaires », de « prosommateurs » (locataires qui consomment et produisent de l'énergie électrique), de fournisseurs d'électricité offrant des services et/ou des mesures incitatives favorisant l'économie d'énergie et la stabilité du système*)
- **Promouvoir les mesures de co- et multi-avantages** (*les avantages en termes de production d'énergie durable s'ajoutent aux avantages découlant d'infrastructures d'énergie locales adaptées aux effets du changement climatique, ou conjuguant les mesures incitatives des systèmes énergétiques renouvelables avec l'accès au chauffage urbain*)
- **L'aménagement du territoire assure une fonction d'arbitrage** dans le processus de gestion du changement : *amélioration des standards de construction pour faciliter l'accès au chauffage urbain dans les situations appropriées (densité minimale de l'habitat), compromis entre la protection de la nature et les activités humaines ou intégration des critères esthétiques du paysage (impact visuel des éoliennes)*
- **Rechercher des solutions spatiales équilibrées** dans le développement des énergies renouvelables (*par exemple par des contreparties financières pour la non-utilisation de ressources énergétiques, par une planification énergétique intercommunale et interrégionale*)

La discussion sur la mise en œuvre de stratégies de gouvernance régionales (par exemple par des orientations en matière de planification énergétique participative, ou par un prix alpin de l'énergie) a mis en évidence la difficulté d'une approche top-down pour affronter un thème aussi spécifiquement régional (les initiatives régionales sont souvent des mouvements partant de la base). Quant au Prix pour l'énergie, il est clairement apparu que par rapport au prix Constructive Alps, déjà bien établi (voir chapitre 2.2.), un tel prix aurait du mal à s'imposer.

- **La Conférence alpine invite les acteurs de l'EUSALP à tenir compte de la vision « Alpes renouvelables ».**

Pour d'autres idées discutées dans ce domaine, voir le résumé de l'atelier dans la partie C.

2.4 Interface UE : Vers la définition d'un système énergétique européen « compatible avec les Alpes »

Dans l'UE, les Alpes représentent la « plaque tournante énergétique » et jouent un rôle clé pour le stockage de l'énergie pour les régions et les pays voisins. L'atelier 3 a étudié le rôle des Alpes dans le système énergétique européen. À ce propos, deux tendances opposées se sont dégagées en matière de stockage et de transport d'énergie : la localisation (par exemple, par les réseaux intelligents) et l'euro-péanisation (le « Super réseau européen ») à la fois pour l'électricité et les systèmes de chauffage. Une des conclusions qui s'est dégagée est que les systèmes énergétiques locaux deviennent les compléments des systèmes traditionnels (centralisés), surtout dans le domaine du chauffage et de la climatisation. L'atelier a également montré que gérer la complexité (différentes technologies, différentes exigences pour le chauffage, l'électricité et la mobilité) par des solutions flexibles est une condition essentielle pour que les systèmes énergétiques décentralisés puissent s'imposer. Ceci est encore plus vrai pour les Alpes dont le territoire est caractérisé par des risques et des potentiels très divers (régions faiblement peuplées vs zones urbaines ; régulation de l'énergie top-down dans les centrales à réserve pompée vs approche bottom-up, comme dans les cas des systèmes de cogénération chaleur/électricité et chauffage/réfrigération urbains). Le processus d'accumulation de connaissances joue un rôle crucial en vue d'une meilleure évaluation du potentiel des nouvelles technologies (comme les réseaux intelligents ou les compteurs intelligents) dans le contexte alpin.

- Le règlement concernant les orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes (EU 347/2013)⁵ et les nombreux projets en cours⁶ ont posé les jalons nécessaires pour le développement de systèmes de lignes de transmission à l'échelon européen. La « Déclaration européenne des réseaux (EGD) sur le développement du réseau électrique et la conservation de la nature en Europe »⁷, soulève la question de la durabilité d'une telle approche.

Les documents cités plus haut attribuent aux Alpes un rôle clé dans l'approvisionnement en électricité en tant qu'interface à la fois entre les pays du nord et du sud et entre les pays de l'est et de l'ouest de l'Europe. Une autre spécificité de la région alpine qui découle de sa topographie est la présence importante des grandes centrales hydroélectriques, notamment à réserve pompée, qui sont à ce jour la solution de stockage la plus efficace et répandue. Si dans le futur les Alpes devront assurer le stockage et la distribution d'au moins un certain pourcentage de l'énergie renouvelable pour une partie de l'Europe, la Convention alpine doit exiger les meilleures conditions possibles pour les écosystèmes uniques et les populations des Alpes, même en ce qui concerne les grandes lignes de transmission. Voici quelques-unes des solutions retenues :

- La décentralisation des réseaux est une solution possible pour réduire l'impact sur l'environnement dans des zones peu accessibles.
- Affirmer et appuyer le rôle des Alpes comme territoire énergétique d'importance cruciale en sensibilisant l'opinion publique sur la valeur ajoutée des infrastructures et sur les exigences des habitants et des entreprises des régions alpines.
- Développer des critères de mesure de la durabilité pour la planification des infrastructures de transmission et de distribution afin de minimiser les impacts négatifs environnementaux et sociaux⁸.
- La démarche de promouvoir le dialogue avec les populations, en prenant en compte les exigences européennes mais aussi locales afin de trouver des solutions équilibrées, s'est avérée une approche efficace⁹.

⁵ Commission Européenne. 2013. Règlement concernant les orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:115:0039:0075:EN:PDF>

⁶ Cf Commission Européenne. 2013. PCI. Carte interactive: http://ec.europa.eu/energy/infrastructure/pci/pci_en.htm

Et : EU FRP 7. 2013. e-highway2050: <http://www.e-highway2050.eu/e-highway2050/>

⁷ « Déclaration européenne des réseaux (EGD) sur le développement du réseau électrique et la conservation de la nature en Europe », signée en novembre 2011 par les principaux gestionnaires de réseaux de transport et les ONG environnementales de l'Europe.

⁸ Office fédéral de l'énergie suisse. 2013. Critères pour les lignes de transmission en Suisse.

<https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=de&msg-id=48260>

⁹ Ministère de l'aménagement du territoire de la Slovaquie. Aménagement du territoire d'importance nationale. (NSP)

- La coopération transnationale et les échanges se sont révélés efficaces, en particulier dans le cas des centrales à réserve pompée¹⁰ et pourraient soutenir l'échange de bonnes pratiques dans l'évaluation des impacts des infrastructures sur le paysage et la protection de la nature.

Les participants à la Plate-forme énergie reconnaissent que demander un système énergétique compatible avec les Alpes dans le cadre de la Convention alpine n'a qu'une valeur limitée puisque les principales décisions concernant le système énergétique européen sont prises au niveau de l'Union européenne et d'autres forums internationaux ou régionaux (par exemple : pentalateral forum, ENTSO-E, ACER, etc.).

- La Conférence alpine souligne l'importance de la conceptualisation d'un développement compatible avec les Alpes du système électrique et de stockage européen.

Pour d'autres idées discutées dans ce domaine, voir le résumé de l'atelier dans la partie C.

2.5 Transfert de savoir-faire et innovation : renforcer la transmission de connaissances sur les systèmes énergétiques durables dans les Alpes

La communauté scientifique, les régions et les municipalités alpines ont réuni un patrimoine de connaissances qui représente un fort potentiel innovant en matière d'énergie. En vue de l'application de la vision d'« Alpes renouvelables », il est important que ces connaissances soient renforcées par la promotion d'échanges sur les politiques, la gouvernance énergétique et les derniers développements technologiques dans les Alpes. Cet échange doit se faire entre les régions alpines – territoire de production, de distribution et de stockage d'énergie – et les régions métropolitaines voisines, notamment dans le cadre de la future Stratégie macro-régionale pour la région alpine. Un tel « forum d'idées en matière d'énergie » pourrait être formé à la fois de décideurs politiques et de représentants de la communauté scientifique. Il pourrait également faciliter les échanges entre la Convention alpine, les projets transnationaux (par exemple les projets du programme Espace alpin) et les partenaires de l'UE, par exemple une éventuelle Plate-forme Energie dans le cadre de la macrorégion.

La Plate-forme Energie est convaincue que l'idée des réseaux peut **stimuler la créativité** des Alpes en créant un « laboratoire d'idées sur l'énergie dans les Alpes » : cette région est riche en savoir-faire traditionnel, mais aussi en centres de compétence technologique de pointe. Ce potentiel doit être valorisé et les connaissances partagées. La première phase pourrait s'appuyer sur les projets existants dont l'objectif est le partage des connaissances (NENA, climalp, AlpBC,...). Par la suite, le « laboratoire d'idées sur l'énergie dans les Alpes » pourrait concentrer les travaux scientifiques sur la création de « clusters d'innovation » (par exemple, des études d'ingénierie pour optimiser les technologies renouvelables et les adapter au contexte alpin, conception participative de solutions alternatives, plans de gestion des conflits d'intérêt, etc.). Au niveau politique, l'idée de partenariats ou de jumelages entre les régions pionnières et celles qui souhaitent s'engager dans une démarche de sobriété énergétique et de développement de systèmes énergétiques durables, et entre entités publiques et privées (y. c. ONG), pourrait être développée.

Les idées qui se sont dégagées pour concrétiser l'idée du réseau – aussi bien par la création de clusters pour faciliter le transfert de connaissances que par des jumelages entre acteurs concernés par le défi énergétique – doivent être approfondies, notamment sur le plan des financements (par exemple, financement de démarrage pour encourager la création de clusters).

- La Conférence alpine invite la Suisse à organiser un événement parallèle lors de l'Exposition universelle de 2015 à Milan pour encourager l'échange alpin-européen, intégrant les expériences concernant la collecte de bonnes pratiques.

¹⁰ L'étude trilatérale sur la coopération entre l'Autriche, l'Allemagne et la Suisse sera publiée en 2014.

Pour d'autres idées discutées dans ce domaine, voir le résumé de l'atelier dans la partie C.

3 Perspectives de la future coopération dans le domaine de l'énergie

La Plate-forme Energie a jeté les bases de la future collaboration énergétique dans les Alpes, au sein de l'Europe et avec l'Europe. Il est essentiel d'affronter la problématique énergétique dans le cadre de la stratégie EUSALP en mettant clairement l'accent sur l'échange entre les Alpes et l'Europe dans les domaines suivants :

- La contribution aux systèmes énergétiques européens d'une perspective alpine (par exemple dans le domaine du stockage et des grandes lignes de transmission, voir chapitre 2.4)
- Le rôle complémentaire que peuvent jouer les systèmes de gouvernance régionaux (par exemple, les politiques régionales pour traiter les conflits sur l'utilisation des sols) dans le nouveau « Système énergétique intégré européen » en vertu de leur ancrage local (à valoriser notamment par l'échange d'exemples, voir chapitre 2.2)
- En matière de « données et faits sur les Alpes » à considérer dans toutes les politiques ayant une incidence sur les Alpes (par exemple, politique forestière, agricole et touristique) et participation à l'effort européen pour la collecte de données » (par exemple par Eurostat ou EUA).

B Propositions de décisions

La Présidence de la Plate-forme Energie a examiné les thèmes de discussion des chapitres 2.1 à 2.5 et en a conclu que les propositions de décisions suivantes devront être examinées lors de la Conférence alpine de Turin 2014.

La Plate-forme Energie, établie par la décision AX XII/B4/4 de la douzième Conférence alpine, après des délibérations fructueuses en accord avec son mandat, propose que :

La XIIIe Conférence alpine :

1. Accueille favorablement le Rapport de la Plate-forme Energie, prend note du Rapport de base et des résultats des trois ateliers ;
2. Réaffirme sa volonté de faire des Alpes une région modèle pour les systèmes énergétiques durables pour contribuer à la vision d' « Alpes renouvelables » et, pour ce faire ;
3. Demande aux Parties Contractantes d'apporter leur soutien aux initiatives concrètes à venir qui puissent renforcer la mise en œuvre du Protocole Energie sur le territoire alpin, et en particulier ;
4. Accueille favorablement l'initiative du Liechtenstein et de la Suisse de lancer le 3^{ème} Prix « Constructive Alps » en 2015 et demande à la prochaine présidence de la Convention alpine d'évaluer s'il pourrait devenir un prix de la Convention alpine attribué régulièrement ;
5. Approuve l'idée de l'Allemagne de rassembler des exemples de bonnes pratiques de projets énergétiques démontant comment les conflits d'utilisation du territoire et les questions de protection de la nature peuvent être traités, dans la perspective de la XIV^{ème} Conférence ;
6. Invite la Suisse à organiser un événement parallèle lors de l'Exposition universelle de 2015 à Milan pour encourager l'échange alpin-européen, intégrant les expériences concernant la collecte de bonnes pratiques ;
7. Demande au Secrétariat permanent, avec le soutien des Parties contractantes et des Observateurs, de présenter à la XIV^e Conférence alpine les progrès réalisés sur la vision d'« Alpes renouvelables » ;
8. Souligne l'importance de la conceptualisation d'un développement compatible avec les Alpes du système électrique et de stockage européen ;
9. Invite les acteurs de l'EUSALP à tenir compte de la vision « Alpes renouvelables ».